

Nom commercial : TAKUMI**Code produit:** NI 022 C0060/BE**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 23.10.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Région:** BE**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****TAKUMI****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit phytopharmaceutique

Fongicide

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Certis Belchim N.V. - België/Belgique

Technologielaan 7

B-1840 Londerzeel - Belgique

N° de téléphone 00 32 (0)52/30 09 06

N° Fax 00 32 (0)52/30 11 35

e-mail info.be@certisbelchim.com - www.certisbelchim.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

www.certisbelchim.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

Centre Antipoison pour le Luxembourg : (+352) 8002 5500

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 2; H411

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH09

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom commercial : TAKUMI**Code produit:** NI 022 C0060/BE**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 23.10.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Région:** BE**Mentions de danger (UE)**

EUH208

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P391

Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Caractérisation chimique**

Cyflufénamide 100 g/l (SC)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
1	Cyflufénamid		
	180409-60-3 605-896-2 - -	Aquatic Chronic 1; H410	9,70 % en poids
2	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		cf. note bas de page (1)
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 -	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	< 0,05 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa, différemment / complémentaiement de la classification décrite dans l'annexe VI.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact oculaire

Nom commercial : TAKUMI**Code produit:** NI 022 C0060/BE**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 23.10.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Région:** BE

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes**

Aucune information additionnelle.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NO_x); Anhydride sulfurique (SO₃)

5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Nom commercial : TAKUMI**Code produit:** NI 022 C0060/BE**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 23.10.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Région:** BE

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en même temps que les aliments, les boissons et les aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Solution sectorielle**

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat d'agrégation**

liquide

Etat

liquide

Couleur

Nom commercial : TAKUMI**Code produit:** NI 022 C0060/BE**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 23.10.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Région:** BE

blanc	
Odeur	
aromatique	
pH	
Valeur	5,81 - 6,91
Température de référence	25 °C
Concentration	1 %
Source	Fabricant
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Donnée non disponible.	
Point de fusion/point de congélation	
Valeur	-10 - 0 °C
Source	Fabricant
Remarque/s	Ce produit est congelé après 3 jours de stockage à -10°C.
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Donnée non disponible.	
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Température d'auto-inflammabilité	
Valeur	382 °C
Source	Fabricant
Propriétés comburantes	
non oxydant	
Propriétés explosives	
Le produit n'est pas explosif.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Valeur	3,54 *10 ⁻⁵ Pa
Température de référence	20 °C
Source	Fabricant
Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Valeur	1,041
Température de référence	20 °C
Source	Fabricant
Densité	
Donnée non disponible.	
Solubilité dans l'eau	
Valeur	5,20 x 10 ⁻⁴ g/l
Température de référence	20 °C
Source	Fabricant

Nom commercial : TAKUMI**Code produit:** NI 022 C0060/BE**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 23.10.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Région:** BE

Solubilité			
Valeur		18,6	g/l
Température de référence		20	°C
Substance de référence	n-hexane		
Source	Fabricant		
Valeur		653	g/l
Température de référence		20	°C
Substance de référence	méthanol		
Source	Fabricant		

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyflufénamid	180409-60-3	605-896-2
log Pow		4,7	
Température de référence		25	°C
concerne	pH 6,75		
Source	Fabricant		

Viscosité cinématique			
Valeur		30,8	m Pa
Température de référence		40	°C
Source	Fabricant		

Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations			
Donnée non disponible.			

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Le produit est stable si utilisé et stocké en conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Températures élevées.

10.5 Matières incompatibles

Bases; Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	TAKUMI		
DL50		>	2000 mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	TAKUMI		

Nom commercial : TAKUMI**Code produit:** NI 022 C0060/BE**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 23.10.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Région:** BE

DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	TAKUMI		
CL 50	>	2,64	mg/l
Durée d'exposition	4 h		
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Source	Fabricant		
Remarque/s	Concentration la plus élevée possible pour les tests.		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (concentration testable la plus élevée, pas de mortalité).		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Nom du produit		
1	TAKUMI		
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Nom du produit		
1	TAKUMI		
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Nom du produit		
1	TAKUMI		
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Source	Fabricant		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagenicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyflufénamid	180409-60-3	605-896-2
Source	Fabricant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyflufénamid	180409-60-3	605-896-2
Source	Fabricant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyflufénamid	180409-60-3	605-896-2
Source	Fabricant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			

Nom commercial : TAKUMI**Code produit:** NI 022 C0060/BE

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 23.10.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 22.06.2023

Région: BE

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	TAKUMI		
CL50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	TAKUMI		
CE50		950	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	TAKUMI		
ErC50	>	200	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Algues		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Nom du produit		
1	TAKUMI		
NOEC		0,596	mg/l
Espèces	Algues		
Source	Fabricant		

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyflufénamid	180409-60-3	605-896-2
Source	Fabricant		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom commercial : TAKUMI**Code produit:** NI 022 C0060/BE

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 23.10.2023

Version remplacée: 3.0.0, établi le: 22.06.2023

Région: BE

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyflufénamid	180409-60-3	605-896-2
FBC		528	
Espèces		poisson	
Source		Fabricant	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyflufénamid	180409-60-3	605-896-2
log Pow		4,7	
Température de référence		25 °C	
concerne		pH 6,75	
Source		Fabricant	

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Cyflufénamid	180409-60-3	605-896-2
log Koc		3 - 3,3	
Source		Fabricant	

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

Emballage

L'emballage de ce produit, soigneusement vidé, devra être ramené par l'utilisateur aux points de ramassage prévus à cet effet. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux prescriptions régionales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3082
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger	Cyflufénamid
Code de restriction en tunnels	-

Nom commercial : TAKUMI**Code produit:** NI 022 C0060/BE**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 23.10.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Région:** BE

Étiquette 9
 Marque "matière dangereuse pour l'environnement" Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe 9
 Groupe d'emballage III
 Numéro ONU UN3082
 Nom et description ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
 Sources de danger Cyflufenamid
 EmS F-A, S-F
 Étiquettes 9
 Marque "matière dangereuse pour l'environnement" Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe 9
 Groupe d'emballage III
 Numéro ONU UN3082
 Nom et description Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
 Sources de danger Cyflufenamid
 Étiquettes 9
 Marque "matière dangereuse pour l'environnement" Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .	N° 3
---	------

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75

Nom commercial : TAKUMI**Code produit:** NI 022 C0060/BE**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 23.10.2023**Version remplacée:** 3.0.0, établi le: 22.06.2023**Région:** BE**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E2

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Règlement (CE) No 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques

Règlement (UE) No 547/2011 portant application du règlement (CE) no 1107/2009 concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques

Annexe III

SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPa1	Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est U06.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).
SPo	Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Autres informations**

Numéro d'agrément: 10318P/B

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 753678